

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 389 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Ville de Paris, l'État et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'État et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO